

Vues sur Cours

Bulletin du CLAP / CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME D'AQUITAINE

Numéro 4

Août 2001

Missions du CRI

En plus des missions similaires confiées antérieurement par le FAS et la DRTEFP, le CLAP se voit confier par la DRTEFP et le Conseil Régional une mission de Centre Ressources Illettrisme dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Voici les contenus de cette mission.

L'inscription du Centre Ressources Illettrisme au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 va permettre une montée en charge et un développement des missions confiées antérieurement à cette structure. Dans ce contexte, l'État et la Région confient au CRI les missions suivantes :

1. Outre la poursuite de l'activité centre-ressources de Bordeaux, le CRI devra mettre en place des espaces documentaires départementaux (au moins un par département) disposant chacun d'un fonds documentaire conséquent.

2. Le CRI devra offrir un appui méthodologique aux institutionnels : coordonnateurs emplois formation des DDTEFP, chargés de mission formation emploi du Conseil Régional, équipes locales du SPE, représentants locaux de l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme.

3. Le CRI devra offrir un appui méthodologique aux organismes de formation, opérateurs, réseaux d'accueil ainsi qu'aux entreprises (journées d'informations, de formations, d'animations proposées par le CRI en fonction des besoins des acteurs, l'objectif étant d'apporter une réponse de proximité dans des délais rapides. A cet effet, il développera un programme d'animation en liaison avec le CARIF.

4. Il est également confié au CRI une mission de veille technique. A ce titre, le CRI est invité à contribuer

aux travaux du C2RF sur les évolutions des compétences et des besoins de formation des acteurs intervenant sur les champs de l'illettrisme et de l'analphabétisme.

5. Dans ce même esprit, il est demandé au CRI de participer aux rencontres nationales ou interrégionales organisées notamment pour ou par le réseau national des CRI.

6. Enfin, il est demandé au CRI de concevoir et d'alimenter des outils de suivi (tableau de bord) de l'ensemble des actions de lutte contre l'illettrisme menées sur le territoire régional, notre objectif étant de mesurer l'impact du financement CPER sur la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Sommaire :

Missions du CRI	p. 1
Actualités	
RNC	p. 1
AFB	p. 2
ANLCI	p. 2
Agenda des Interventions	p. 3
Espaces Documentaires	p. 4
Nouvelles acquisitions	p. 5-6

Actualités

En Région Aquitaine se déroule actuellement une expérience qui a pour objet de rapprocher : les différentes structures d'accueil (missions Locales, PAIO, ANPE, Services Sociaux), les Organismes de formation, les organismes de l'insertion par l'économique. Le but est d'améliorer les actions destinées aux personnes les moins qualifiées, qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi. A titre expérimental, 6 Centres Ressources Nouvelle Chance fonctionnent :

- Dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan, contact : Mission Locale des Landes 05 58 46 61 80

- Dans le Béarn, contact : Espace Info Jeune d'Orthez 05 59 69 31 30

Réseau Nouvelle Chance

- Dans le Pays Basque, contact : Mission Locale Bayonne 05 59 59 82 60

- En Nord Dordogne, contact, APARE 05 53 02 65 00, FOL 05 53 02 44 09

- Dans le Médoc, contact : Mission Locale du Médoc 05 56 41 06 12

- Sur la CUB-Rive droite, contact : MPS 05 56 77 34 15

Cette expérimentation est soutenue par la DRTEFP et le Conseil Régional.

Au milieu d'autres thèmes (mobilité, pré qualification, discrimination...) celui de la formation de base et de l'illettrisme ressort fortement.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu ou sont prévues, avec le CRI.



DRTEFP Aquitaine



ACTUALITES (suite)

Démarrage des Ateliers de Formation de Base

A partir de Septembre, plusieurs Ateliers de Formation de Base vont travailler dans la région, dans le cadre du Contrat de Plan État Région. Voici quelques aspects de leurs missions.

L'AFB s'adresse : à tous publics, jeunes ou adultes, sortis du système scolaire, non pris en charge par les dispositifs de droit commun et ne maîtrisant pas les savoirs de base (jeunes et adultes, personnes d'origine étrangère, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, salariés, etc.) Il s'agit de personnes illettrées, analphabètes ou relevant d'une action FLE (Français Langue Étrangère) de niveau V. L'AFB peut également s'adresser à des publics ayant déjà bénéficié d'une action de formation de base nécessitant un suivi pour consolider leurs acquis. La formation dispensée par l'AFB est gratuite.

L'inscription à l'AFB n'ouvre pas droit à une rémunération des

stagiaires, mais ceux-ci bénéficieront, chaque fois que nécessaire, de la protection sociale des stagiaires non rémunérés.

Le contenu de la formation.

Il concerne l'apprentissage des savoirs de base, dans les domaines : de la communication orale et écrite, des mathématiques, de la maîtrise de l'espace et du temps. Ce qui est visé par les AFB, c'est l'obtention des compétences requises pour le CFG. Il s'agit d'un point de référence, sans en faire une obligation. Pour organiser les activités, l'AFB s'appuie sur le référentiel de formation linguistique du CUEEP. Dans ce cadre, c'est à l'AFB de mettre en œuvre l'organisation pédagogique adaptée au public. L'AFB a bien sûr le choix de ses démarches, méthodes et outils pédagogiques.

L'organisation de l'AFB.

L'AFB est un dispositif de formation spécifique, qui s'appuie sur des structures diverses mais obligatoirement déclarées comme organisme de formation. Dans les zones urbaines

notamment, plusieurs AFB peuvent fonctionner en partenariat chacun assurant une partie des parcours des apprenants, à partir d'une spécialisation par niveau. Dans ce cas, une concertation et une coordination devront être établies, pour optimiser le parcours des stagiaires. L'AFB doit être pensé avec entrées et sorties permanentes en rendant possible le retour en formation après une interruption pour divers motifs. La sortie de l'AFB doit pouvoir être envisagée indépendamment des progressions pédagogiques, notamment en rapport avec des perspectives d'emploi. Il peut s'agir de structures semi-permanentes : les périodes d'interruption sont à déterminer en fonction de la vie sociale et pour permettre l'accès à des emplois saisonniers. Quand, sur une zone donnée, il existe plusieurs structures intervenant en direction de publics ayant des problématiques similaires, l'AFB devra s'intégrer dans le partenariat existant.

D'une manière générale, l'AFB devra pouvoir s'appuyer sur les réseaux d'accueil traditionnels (ML, PAIO, ALE, CLI, CMS, CIO...) ou sur les lieux d'accueil-évaluation pédagogiques-orientation spécifiquement destinés à ces publics lorsqu'ils existent.

Un groupe d'appui doit se constituer, rassemblant autour de l'AFB les structures d'accueil, les travailleurs sociaux, les élus, les services du Conseil régional et du Conseil général, les services déconcentrés du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, les mouvements associatifs bénévoles. A chaque fois que cela est possible, le groupe d'appui pourra être le collectif qui fonctionne dans les zones d'emploi, dans le cadre des mesures de territorialisation des politiques de lutte contre les exclusions, ou toute autre instance préexistante sur la zone et chargée de la prise en charge des publics concernés.

L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME PREND LE RELAIS DU GPLI

1. Le groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) » a pour objet, dans le cadre de la lutte contre les exclusions définie par le Gouvernement, de fédérer et d'optimiser les moyens affectés par l'État, les collectivités territoriales et les entreprises à la lutte contre l'illettrisme. A cette fin, il :

- organise la concertation entre ses membres, anime et coordonne leur action;
- veille à la prise en compte des questions relatives à l'illettrisme au sein des programmes de recherche des membres et commande les enquêtes et travaux

nécessaires au suivi statistique;

- fait procéder à l'évaluation de l'impact des politiques et des actions menées.

2. Les membres fondateurs du groupement sont : - l'État, ministères de l'emploi et de la solidarité, de la justice, de l'éducation nationale, de la défense, de la culture et de la communication, de l'agriculture et de la pêche, de la jeunesse et des sports, ministère délégué à la ville, ministère délégué à l'enseignement professionnel, secrétariat d'État à l'outre-mer, secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle ; - l'Agence nationale pour l'emploi, l'Association nationale pour la

formation professionnelle des adultes, l'Institut national de recherche pédagogique, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, la région Nord-Pas-de-Calais, la région Poitou-Charentes, le département de l'Essonne, la fédération des entreprises de propreté, l'Association nationale des industries agroalimentaires, la société anonyme Sanofi-Synthelabo.

Le siège social du groupement est situé 1, place de l'École, à Lyon (7è) (04 37 37 16 80).

Agenda des interventions

Toutes les animations mentionnées feront l'objet d'un courrier spécifique adressé aux structures et aux personnes dont nous avons l'adresse, qui précisera la date, le lieu et le contenu de l'animation (environ 3 semaines avant).

Gironde

Septembre

- 1^{ère} journée : formation au Référentiel du CUEEP
- Euro : présentation d'outils
- Journée organisée avec Nouvelle Chance Médoc

Octobre

- 2^e et 3^e jours formation au Référentiel du CUEEP
- Euro : présentation d'outils
- Réunion du groupe de travail Code de la Route

Novembre

- Oral : présentation d'outils et de démarches pédagogiques : 3 jours
- Photolangage : Animation Cl. Belisle

Décembre

- Écrit : présentation d'un outil nouveau en matinée ou en soirée
- Journée organisée avec Nouvelle Chance Rive Droite

Dordogne

Septembre

- Euro : présentation d'outils (Périgueux)
- Euro : présentation d'outils (Bergerac)

Octobre

- Oral / Écrit : Présentation de l'outil Vidéo LIR (Bergerac)

Novembre

- Oral / Écrit : présentation de logiciels (Périgueux)
- Oral / Écrit : présentation de logiciels (Bergerac)

Décembre

- Sociologie de l'intégration (Périgueux)

Landes

Octobre

- Oral / Écrit : Présentation de l'outil Vidéo LIR (Mont-de-Marsan)

Novembre

- Oral / Écrit : présentation de logiciels (Mont-de-Marsan)

Lot-et-Garonne

Septembre

- Écrit : présentation d'un outil nouveau (Agen)
- Oral / Écrit : présentation d'outils, 5 jours (Miramont)

Octobre

- Oral / Écrit : présentation de l'outil vidéo LIR (Agen)
- Oral : présentation d'outils pour travailler l'étape 1 du Référentiel du CUEEP (Villeneuve sur Lot)

Novembre

- Écrit : présentation d'outils pour travailler l'étape 1 du Référentiel du CUEEP (Agen)
- Écrit : présentation d'outils pour travailler l'étape 2 du Référentiel du CUEEP (Villeneuve sur Lot)

Décembre

- Oral : présentation d'outils pour travailler l'étape 2 du Référentiel du CUEEP (Villeneuve sur Lot)
- Oral : présentation d'outils pour travailler l'étape 1 du Référentiel du CUEEP (Agen)

Pyrénées Atlantiques

Septembre

- Journées organisées avec Nouvelle Chance Bayonne

Octobre

- Euro : présentation d'outils (Bayonne)
- Euro : présentation d'outils (Pau)
- Sociologie de l'intégration (Bayonne)

Novembre

- Oral : présentation d'outils pour travailler l'étape 1 du Référentiel du CUEEP (Pau)
- Écrit : présentation d'outils pour travailler l'étape 1 du Référentiel du CUEEP (Bayonne)

Décembre

- Écrit : présentation d'outils pour travailler l'étape 1 du Référentiel du CUEEP (Pau)
- Psychologie de l'intégration (Bayonne)

Espaces Documentaires

Le « Centre Ressources Illettrisme » est destiné aux associations, organismes, services de l'État ou des Collectivités Territoriales qui interviennent dans l'orientation, la formation et l'insertion sociale et professionnelle des publics adultes, immigrés ou non, ne maîtrisant pas la langue française et les savoirs de base.

Les missions du Centre Ressources : l'information, la documentation, le conseil pédagogique et technique, la présentation d'outils et de démarches pédagogiques, l'aide au montage et au suivi d'actions, la formation de formateurs au référentiel de formation linguistique du CUEEP.

Dans le cadre de partenariat, le Centre Ressources Illettrisme d'Aquitaine a mis en place des espaces documentaires dans les Départements de la région. Les fonds documentaires sont spécialisés dans les savoirs de base.

On peut y emprunter 5 documents simultanément ; le prêt est gratuit, un chèque de caution est demandé.

DORDOGNE

Bibliothèque Départementale de Prêt

2 et 4, Rue Albert Pestour 24000 PERIGUEUX

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

' 05 53 53 65 56

Fax 05 53 35 08 72

LANDES

Bibliothèque Départementale de Prêt

240, Av. David Panay 40000 MT-DE-MARSAN

Tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h

' 05 58 75 76 06

Fax 05 58 45 03 53

LOT- ET- GARONNE

Mission Locale de l'Agénais et de l'Albret

11, boulevard de la Liberté 47000 AGEN

Lundi 13h30-17h30, Mercredi 9h-12h, Jeudi 13h30-17h30

' 05 53 47 23 32

Fax 05 53 47 56 62

PYRENEES - ATLANTIQUES

OREP

Rue Jean Genèze 64000 PAU

Contact : Madame Annie LABAT, sur Rendez-vous

' 05 59 72 02 36

Fax 05 59 72 02 00

PYRENEES - ATLANTIQUES

Mission Locale

74, rue d'Espagne 64100 BAYONNE

Contact : Madame Muriel HIRIART

' 05 59 59 82 60

Fax 05 59 25 65 44

GIRONDE

CLAP / Centre Ressources Illettrisme

223, avenue d'Arès 33200 BORDEAUX

Tous les jours, entretiens sur rendez-vous

' 05 57 01 56 90

Fax 05 57 01 56 99

Les permanences dans les Espaces Documentaires auront lieu :

- En Dordogne : les 1ers lundis du mois, à partir du 1er octobre, Périgueux, de 9h à 12h
- Dans les Landes : les 2es mardis du mois à partir du 9 octobre, Mont-de-Marsan, de 9h à 12h
- Dans les Pyrénées-Atlantiques : les 1ers jeudis du mois à partir du 6 septembre, Bayonne, de 9h à 12h
- Dans les Pyrénées-Atlantiques : les 1ers vendredis du mois à partir du 7 septembre, Pau, de 9h à 12h
- Dans le Lot-et-Garonne : les 2es jeudis du mois à partir du 13 septembre, Agen, de 14h à 16h

Attention décalage jours fériés :

Permanences les 8 et 9 Novembre dans le 64

Permanence le 15 Novembre dans le 47

CLAP Centre Ressources Illettrisme

223, Avenue d'Arès
33200 BORDEAUX

Téléphone : 05 57 01 56 90

Télécopie : 05 57 01 56 99

Messagerie : CLAP.CRI@wanadoo.fr



Site Web en cours

Vues sur Cours :

Directeur de la Publication : *Pascal PILET*,
Responsable de la Publication : *Yves GUEGAN*.

Imprimé par nos soins, ISSN en cours